

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le 21 juin deux mil dix-sept.

L'an deux mil dix-sept, en date du 21 juin à 19h00, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth FERMAUT.

Nombre de délégués en exercice	:	15
Présents	:	12
Votants	:	13

Présents : Mme Karine MICHOT, M. Pascal JAULIN, Mme Nicole LOUVEAU, et M. Gilles SAGET-LETHIAS, Vice-Président, délégués titulaires de la commune de Feings ;
Mme Elisabeth FERMAUT, Présidente et M. Eric MARTELLIERE, M. Nicolas OURY et Mme Marie-Claude CORBIN, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;
Mme Béatrice HUC, déléguée suppléante de la commune de Fougères sur Bièvre ;
M. Thomas BAGRIN, Mme Christiane PERON et M. André SIMON, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;

Excusés : Mme Séverine BESCHON, déléguée titulaire de la commune de Feings ;
Mme Yannick CONGRAS et Mme Alexandra TINGAULT, déléguées suppléantes de la commune de Feings ;
M. Christian LABY, délégué titulaire de la commune de Fougères sur Bièvre ;
M. Patrick LEPAIN, délégué suppléant de la commune de Fougères sur Bièvre ;
Mme Isabelle BAUSIER, Vice-Présidente et Mme Yolande CHERY, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;
Mme Corinne MARCHAND et M. Thomas MENAGE, délégués suppléants de la commune d'Ouchamps.

Pouvoirs : Madame Séverine MARTY a donné pouvoirs à Madame LOUVEAU.

Ordre du jour :

- Personnel,
- Ligne de trésorerie,
- Convention transports scolaires,
- Convention de participation pour une conférence sur le danger des écrans,
- Affaires diverses

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS/FOUGERES SUR BIEVRE/OUCHAMPS**

Département du Loir-et-Cher
Commune d'Ouchamps

Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente déclare la séance ouverte et désigne un secrétaire de séance :

Mme Isabelle BAUSIER

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR
UNE DUREE HEBDOMADAIRE DE 2,36/35EME**
DELIBERATION N° 16/2017

Madame la Présidente expose :

Pour faire face aux besoins de remplacement du personnel pour des absences non prévues dans les contrats de remplacement, tels que formation, visite médical et autres, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique Territorial, catégorie C, échelle 3, 1^{er} échelon en accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de 2,36/35^{ème}, la fonction étant agent polyvalent des écoles.

Votes Pour : 13 Contre : 0 abstention: 0

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE
DELIBERATION N° 17/2017

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical qu'il y a lieu d'avoir recours à une ligne de trésorerie pour pallier le décalage entre les mandats et les titres.

A cet effet, la caisse d'épargne a été démarchée et a fait la proposition suivante :

- Ligne de trésorerie interactive
- Montant : 30 000,00 €
- Frais de dossier : 250,00 €
- Taux d'intérêt : EURIBOR 1 semaine + 1,05 %
- Durée : 12 mois
- Paiement des intérêts : mensuel
- Commission de non utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Les frais entraînés ont été prévus au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité Madame la Présidente à souscrire une ligne de trésorerie.

Votes Pour : 13 Contre : 0 abstention: 0

DELEGATION DE COMPETENCE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

DELIBERATION N° 18/2017

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical :

La Région sera substituée au Département dans l'exercice de ses compétences en matière de transport scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017. Dans ce cadre, la Région Centre-Val de Loire se substituera aux Départements dans les conventions de délégation.

Ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2017, les compétences déléguées au SIVOS, en tant qu'autorité organisatrice de second rang, feront l'objet d'une nouvelle convention.

Les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré,

- Approuvent la convention proposée par la Région Centre-Val de Loire
- donnent tous pouvoirs à Madame la Présidente pour signer cette convention et/ou tout document nécessaire pour le renouvellement ou la prolongation de ladite convention de délégation de compétences des transports scolaires.

Votes Pour : 13 Contre : 0 abstention: 0

CONVENTION DE PARTICIPATION POUR UNE CONFERENCE SUR LE DANGER DES ECRANS

DELIBERATION N° 19/2017

Madame DUFLO interviendra le 3 octobre 2017 dans les classes des écoles de Feings et Ouchamps et proposera le soir avec les parents une conférence sur le thème : « familles et écrans : mode d'emploi ».

Les 3 communes du regroupement verseront 200,00 € chacune au SIVOS. Cette participation doit faire l'objet d'une convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent la convention proposée par le SIVOS FEINGS, FOUGERES/BIEVRE, OUCHAMPS
- donnent tous pouvoirs à Madame la Présidente pour signer cette convention

Cette opération a été prévue au budget 2017

Votes Pour : 13 Contre : 0 abstention: 0

AFFAIRES DIVERSES

Pas d'affaires diverses.

La séance est close à 20H00.

